



**Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Secrétariat régional « Grand Nord »**
21 rue Sully – Espace 35, 80000 AMIENS
snpespjjsugrandnord@gmail.com
Fédération Syndicale Unitaire

CEF de Beauvais : Quand l'inaction de l'administration confère à la non-assistance à enfants en danger

À l'occasion du CTIR Grand-Nord du 24 février 2022, nous avons interpellé, le DIR sur la situation catastrophique du CEF de Beauvais.

Interpellation effectuée en ces termes « *Mais, avant d'aborder ces points de l'ordre du jour, nous tenons à vous interpellé de toute urgence sur la situation catastrophique et extrêmement préoccupante du CEF de Beauvais.*

Vous avez nécessairement pris connaissance du courrier rédigé par 14 des membres de l'équipe le 28 janvier 2022, dénonçant de graves dysfonctionnements au sein de la structure et la mise en danger des enfants accueillis (dénonciations de violences, de pressions, d'insécurité, de menaces de violences sexuelles...).

Depuis cette date, quelle réponse de l'administration ?

Les collègues sont toujours en attente d'une quelconque intervention de la hiérarchie les laissant dans une insécurité et un abattement profond.

Devons-nous externaliser ces graves dysfonctionnements et activer une saisine du parquet et du contrôleur général des lieux de privation de liberté pour qu'enfin une enquête, digne de ce nom, soit diligentée et qu'une réponse soit apportée aux professionnel-les ?

Monsieur le Directeur Interrégional, comme nous l'avons fait en début de semaine à l'égard de la Directrice Territoriale de l'Oise, nous vous demandons la suspension immédiate de l'activité du CEF de Beauvais afin de garantir la sécurité des enfants et des personnel-les. ».

Pour mémoire, au cours de ces dernières années, les mises en danger de jeunes et de personnel-les au CEF de Beauvais sont récurrentes. Elles ont entraîné plusieurs suspensions

d'activités et fermetures administratives et une inspection dont les conclusions ne nous ont jamais été communiquées. Un contrôle hiérarchique réalisé en 2020 dresse le même constat alarmant.

Les questions de fond sont éludées et seul un objectif compte : maintenir coûte que coûte le CEF ouvert, faisant passer le souci d'affichage avant l'intérêt des jeunes accueillis et des professionnel-les.

Depuis 2019, le nombre de titulaires en arrêt maladie ou en accident de service est alarmant. En conséquence, le nombre d'agents non titulaires recrutés sur le CEF en trois ans est ubuesque (plus de 50!), entraînant des dysfonctionnements de service importants.

À l'encontre de toutes les préconisations, mais aussi des engagements de la DIR, des personnel-les éducatifs sont recrutés massivement sans diplôme et sans aucune expérience dans le champ de l'éducatif et du travail avec les adolescents.

Au niveau de l'équipe de direction, même constat. Les titulaires présents à la réouverture sont tous partis, parfois très rapidement. Les contractuel-les recruté-e-s ensuite se sont succédé-e-s à un rythme effréné sans davantage de stabilité, ni d'exigences de recrutement.

Les réponses données à notre interpellation de ce jour, par le DIR, plus de 3 semaines après avoir été avisé du courrier concerné sont affligeantes.

Loin de prendre la mesure de la mise en danger réelle de mineurs âgés de 13 à 16 ans, confirmée et abondée par une seconde organisation syndicale présente, le DIR se dédouane en expliquant avoir donné des instructions via la DT et la direction de service (une directrice et une RUE contractuelles arrivées en octobre 2021), elle-même partie prenante des dysfonctionnements actuels.

Les instructions du DIR consistent à diligenter auprès des personnels signataires du courrier, des entretiens DS /RUE, qui tant sur la forme que sur le fond sont plus que contestables, dans la mesure où ils ne permettent pas la prise de recul nécessaire et l'indispensable objectivation des faits évoqués. Ces entretiens sont toujours en cours, selon des modalités rocambolesques.

Et en attente de remontées de ces entretiens, rien ne bouge. La Direction Territoriale ne s'est toujours pas rendue sur place rencontrer les agents. En l'absence de « faits probants », elle s'oppose à la suspension d'activité que nous avons sollicitée. Toute fermeture du CEF est également refusée par le DIR, puisque selon lui, aucun élément de danger n'est établi dans l'établissement. Forcément quand on ne cherche pas, on ne risque pas de trouver !

A contrario de l'administration, nous prenons aujourd'hui nos responsabilités.

Face à la mise en danger d'enfants âgés de 13 à 16 ans, nous alertons dès ce jour le parquet de l'Oise (au titre de l'article 40 du CPP) et la contrôlease générale des lieux privés de liberté de la gravité de la situation.

Nous en appelons désormais à la Directrice de la PJJ, et demandons la fermeture immédiate du CEF de Beauvais. La protection des enfants et des personnel-les doit être la seule priorité de l'administration.